

UNIVERSITÉ

de Picardie

Jules Verne



Service sanitaire des étudiants en santé



Académie
d'Amiens

2025-2026





Le Service Sanitaire, c'est quoi ?

Le **service sanitaire des étudiants en santé (SSES)** est un dispositif obligatoire, mis en place en 2018 et intégré à la formation des étudiants en santé. Il s'inscrit dans la stratégie nationale de santé et son axe préventif et est piloté, à l'échelle régionale, par l'ARS Hauts-de-France et le Recteur de la région académique. Le service sanitaire consiste en la réalisation d'une **action concrète de prévention primaire et de promotion de la santé** à destination d'un public cible au sein d'une structure volontaire pour accueillir en stage un groupe d'étudiants. Composés de 4 à 6 étudiants, ces groupes sont idéalement pluriprofessionnels, afin de favoriser les échanges interdisciplinaires.

Sont concernés par le dispositif les étudiants en :

- 2^e année de soins infirmiers, de kinésithérapie
- 3^e année de médecine, d'odontologie et de technicien de laboratoire
- 4^e année de maïeutique
- 5^e année de pharmacie

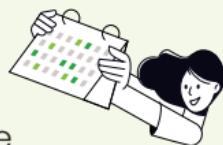
Quels sont ses objectifs ?

Le service sanitaire participe à **mettre en place des actions de prévention et de promotion de la santé**. Ses objectifs sont multiples :



- Répondre aux enjeux de santé publique et promouvoir des comportements favorables à la santé à travers la formation des étudiants concernés.
- Initier les futurs professionnels de santé aux enjeux de la prévention et développer leur compétence à mener des actions auprès de tous les publics.
- Assurer des actions de prévention et de promotion de la santé auprès de publics divers et principalement ceux identifiés comme prioritaires.
- Développer l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité des étudiants en santé par la réalisation de projets communs à plusieurs filières de formation.

Organisation du Service Sanitaire



Au sein de l'académie d'Amiens, le SSES est coordonné avec l'ensemble des établissements de formation concernés (IFSI, IFMK, IFTLM, École de sages-femmes, UFR de médecine, d'odontologie et pharmacie). Les étudiants en stage interviennent sur le territoire de l'ex-Picardie et du Montreuillois.

Le service sanitaire se déroule sur l'ensemble des lundis de l'année universitaire et se divise en 3 temps :

- › Un temps de formation théorique dispensé au 1^{er} semestre par les établissements de formation permettant aux étudiants d'acquérir compétences et connaissances de base pour intervenir auprès du public cible.
- › Un temps d'intervention auprès du public au 2^e semestre sur le terrain de stage, encadré par un professionnel de la structure et basé sur une des thématiques de prévention du service sanitaire.
- › Enfin, un temps d'évaluation permettant d'échanger sur cette expérience avec les référents pédagogiques.

Les étudiants sont présents sur leur terrain de stage durant environ **10 lundis entre janvier et avril** (hors vacances scolaires).





Encadrement des étudiants durant leur stage

Les étudiants effectuent leur service sanitaire dans le cadre de leur formation et ne peuvent donc se substituer à des professionnels de santé et de la prévention. Ils doivent pouvoir s'appuyer sur une ou plusieurs personnes pour mener à bien leur projet, appelées « **référents de proximité** » et présentes les jours d'intervention des étudiants, c'est à dire les lundis.

Quelles sont les thématiques ?



L'action mise en place par les étudiants doit se baser sur une thématique de prévention abordée dans le cadre du SSES, à déterminer parmi cette liste :

- Activité physique et sportive
- Alimentation
- Addictions (alcool, tabac, drogues)
- Écrans
- Vie affective, relationnelle, sexuelle (EVARS pour les établissements scolaires du 2^e degré / attention, ne peut pas être traitée par les établissements scolaires du 1^{er} degré)
- Hygiène bucco dentaire, du corps, des mains
- Santé mentale
- Sommeil
- Vaccination

Quel type d'établissement pour accueillir les étudiants ?



- Etablissements scolaires (1^{er} et 2^e degré)
- Offreurs de soins et structures de prévention (MSP, PMI, CSAPA, Maisons sport santé, SSE...)
- Etablissements sanitaires et médico-sociaux
- Entreprises, notamment les services de santé au travail
- Missions locales, Maisons des ados
- Associations de prévention, CPTS...
- ...

Quels intérêts pour un établissement ?



- › Initier, développer ou valoriser des projets en prévention et promotion de la santé.
- › Participer à l'appropriation par votre public de comportements favorables à la santé grâce à des actions d'éducation à la santé.
- › Promouvoir et renforcer l'attractivité de votre territoire et de votre structure auprès de futurs professionnels de santé.
- › Communiquer sur les problématiques d'inégalités sociales de santé qui caractérisent votre public et votre territoire.
- › Participer à la formation en prévention de nos futurs professionnels de santé.
- › ...

Quels engagements pour la structure de stage ?



- › Accompagner et encadrer les étudiants dans la préparation et la mise en œuvre de leur projet, participer à son évaluation et se rendre disponible pour répondre à leurs questions.
- › Mettre à disposition des étudiants un espace de travail.
- › Fournir aux étudiants tout élément et ressource utile sur la structure d'accueil ou le public cible de l'action leur permettant d'établir un diagnostic (ex: projet de santé, données épidémiologiques...).
- › Évaluer l'assiduité et la qualité du travail fourni par chacun des étudiants et informer l'établissement de formation des étudiants de toute éventuelle absence lors d'une journée de stage.



Pour plus de renseignements

Vous souhaitez plus d'informations ou accueillir un groupe d'étudiants à la rentrée prochaine ?

N'hésitez pas à vous rapprocher de la coordination à l'adresse suivante :

servicesanitaire@u-picardie.fr

